

COMMUNE D' YEVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 25 novembre 2015

Le 25 novembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres, se sont réunis, dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 28 octobre 2015, est approuvé à l'unanimité.

TARIFS LOCATION SALLE RECREATIVE – ANNEE 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de la salle récréative, pour l'année civile 2016 :

Location la demi-journée (de 8 heures 30 à 13 heures 30 ou de 13 h 30 à 19 heures)

Commune : 210,00 €

Hors commune : 270,00 €

Espace traiteur, bar, gaz, électricité et eau compris.

Entretien : 65,00 € / heure de remise en état, si besoin.

Location la journée (de 8 heures 30 à 8 heures le lendemain)

Commune : 400,00 €

Hors commune : 500,00 €

Espace traiteur, bar, gaz, électricité et eau compris.

Entretien : 65,00 € / heure de remise en état, si besoin.

Location samedi et dimanche (de 8 heures 30 le samedi à 8 heures le lundi)

Commune : 700,00 €

Hors commune : 820,00 €

Espace traiteur, bar, gaz, électricité et eau compris.

Entretien : 65,00 € / heure de remise en état, si besoin.

Utilisation de la sono

Commune : 25,00 €

Hors commune : 50,00 €

Utilisation de l'éclairage scénique

Commune : 25,00 €

Hors commune : 50,00 €

Utilisation du vidéo projecteur

Commune : 25,00 €

Hors commune : 50,00 €

Pack pour l'utilisation de la sono, de l'éclairage scénique et du vidéo projecteur

Commune : 60,00 €

Hors commune : 120,00 €

Associations dont le siège social est à Yèvres : gratuit (sous réserve de remise en état)

Associations concernant Yèvres partiellement : ½ tarif commune (sous réserve de remise en état).
(FNACA Brou, CCJA, JSP Brou, Association du Jumelage, Comité Cantonal AC, AAPPMA).

Pour les repas de mariage : location systématique pour samedi et dimanche.

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE ET DROIT DE PLACE – ANNEE 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs pour les concessions au cimetière et le droit de place, pour l'année civile 2016 :

Concessions cimetière communal

- * concession trentenaire : 140,00 €
- * droit de superposition : 105,00 €
- * concession cinquantenaire : 360,00 €
- * droit de superposition : 155,00 €
- * droit de superposition pour concession perpétuelle : 285,00 €

- * concession trentenaire au columbarium : 490,00 €
- * concession cinquantenaire au columbarium : 715,00 €
- * avec un supplément de 100,00 € à partir de la 3^{ème} urne

- * concession trentenaire cave-urne : 85,00 €
- * concession cinquantenaire cave-urne : 210,00 €
- * avec un supplément de 45,00 € à partir de la 3^{ème} place

- * emplacement stèle au jardin du souvenir : 70,00 €

Droit de place

- * forfait par emplacement : 90,00 €

TARIFS D'UNE HEURE DE TRACTOPELLE, DE BROYEUR ET DE DENEIGEMENT – ANNEE 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs d'une heure de tractopelle, de broyeur et de déneigement, pour l'année civile 2016 :

- * une heure de tractopelle : 45,00 €
- * une heure de broyeur : 45,00 €
- * une heure de déneigement : 35,00 €

TARIF DU LIVRE « LES EXPLOITS DES SPORTIFS D'EURE-ET-LOIR »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le tarif du livre « les exploits des sportifs d'Eure-et-Loir », qui sera mis en vente par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif du livre « les exploits des sportifs d'Eure-et-Loir » à 19,00 €.

AVIS SUR LA PROPOSITION DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE D'EURE-ET-LOIR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de schéma départemental de la coopération intercommunale d'Eure-et-Loir.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce schéma.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la proposition de schéma départemental de la coopération intercommunale d'Eure-et-Loir,

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU PERCHE (SIAP)

Le Pôle Territorial du Perche (PETR) étant amené à reprendre les compétences du SIAP au 1^{er} janvier 2016, il est nécessaire de procéder à la dissolution de ce dernier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la dissolution du SIAP, demande au préfet de prononcer la dissolution du SIAP en conséquence, et approuve le transfert du personnel du SIAP vers le PETR.

Monsieur le Maire rappelle que notre Commune, ainsi que la Communauté de communes du Perche Gouet, n'ont pas souhaité adhérer au PETR.

CONVENTION DES CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT (ELECTRICITE) DE L'ECOLE PRIMAIRE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE-GOUE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention des conditions de remboursement des frais de fonctionnement (électricité) de l'école primaire avec la Communauté de communes du Perche-Gouet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} CLASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer 1 poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, pour des raisons d'avancement de grade.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} janvier 2016.

ENCAISSEMENT DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les concessions au cimetière sont encaissées sur la base 2/3 à la commune et 1/3 au C.C.A.S.

Depuis la création de la régie générale d'avance et de recette, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que l'encaissement des concessions au cimetière revienne entièrement à la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que l'encaissement des concessions au cimetière revienne entièrement à la commune, à compter du 1^{er} janvier 2016.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que la fermeture de la bibliothèque intercommunale d'Yèvres a été évoquée lors du dernier conseil communautaire de la Communauté de communes du Perche-Gouet.
- que les travaux au vannage du Moulin Georges sont terminés.
- qu'il va rencontrer les organisateurs du Tour d'Eure-et-Loir, afin d'établir les modalités du départ de l'étape du 10 juin 2016.
- que le gala de boxe, organisé par la section « Muay Thai » de l'US Yèvres, devrait bien se tenir le 11 juin 2016.
- que le concert du Big Bang de Lucé aura bien lieu le 23 janvier 2016, à la salle récréative.
- que les courses cyclistes, organisées par l'UFOLEP, auront lieu le 3 avril 2016.
- d'une proposition d'organisation d'un championnat régional cycliste, minimes, cadets et cadettes, le 19 mars 2016.
- du bilan comptable très positif du restaurant le St Jacques, après 17 mois d'activité.

- de l'assemblée générale de l'US Yèvres, qui a eu lieu le samedi 22 novembre. Les demandes de subventions seront désormais accordées en fonction des projets de chaque section.
- que les écoles maternelles et primaires seront fermées le vendredi de l'Ascension en 2016.
- que le central téléphonique de la Hallonnière devrait être remplacé, en 2016, pour fournir du haut débit internet, à une très grande partie de la population d'Yèvres pas encore concernée à ce jour.
- que le problème de connexion Internet, dans le quartier de la Croix Verte, semble résolu.
- que le dernier terrain sur la ZA la Croix Verte a été vendu à la société FERS SERVICES.
- d'une information du SICTOM sur les déchets, en dehors des bacs, qui ne seront plus ramassés, à compter du 1^{er} janvier 2016.
- de l'arrivée de la TNT Haute Définition à compter du 05 avril 2016, sur tout le territoire de la Commune.
- que la séance de dédicaces du livre « les exploits des sportifs d'Eure-et-Loir », par Benjamin NIVET, aura lieu le 23 décembre à la salle des sports.

Monsieur LUCAS revient sur l'organisation du Téléthon du vendredi 27 et du samedi 28 novembre.

Monsieur LUCAS informe le Conseil Municipal :

- que le bulletin municipal, en cours d'élaboration, sera distribué entre le 18 et 20 janvier 2016.
- qu'en 2016, les séances de cinéma « civilisations du monde » auront lieu le mardi à la place du jeudi.
- que la distribution des bons d'achat pour les séniors de la Commune aura lieu le 14 décembre.

Madame LORIOT informe le Conseil Municipal :

- que des jeux géants, prêtés par l'ADMR d'Authon-du-Perche, seront installés lors du Téléthon.
- qu'un questionnaire a été adressé aux enfants de l'école, pour le stage « j'apprends à nager ». Celui-ci se déroulera lors des vacances scolaires de février et d'avril 2016.

Madame HUART demande à ce que le chemin qui mène à la salle des sports soit nettoyé. Monsieur le Maire répond que c'est prévu.

Madame PERRINEAU évoque un problème de vitesse au Saussay. Monsieur le Maire prend note et indique que le problème sera étudié.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal :

- sur les travaux effectués, en cours et à venir,
- sur l'utilisation des produits phyto, qui a encore diminué cette année.

Monsieur DOUSSET revient sur la dernière commission « cadre de vie » concernant notamment les différents aménagements prévus :

- devant l'accueil périscolaire,
- devant la maison Hallouin,
- dans le cimetière,
- et au niveau des carrefours de l'ancien monument aux morts et de la Croix du But.

Monsieur DOUSSET dresse le bilan des différentes enquêtes sur l'installation de l'éclairage public :

- le Thuret : très favorable,
- Coulamert : favorable,
- Route de Duan : peu de réponses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures.